

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 mars 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 30 mars à 16h30, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 22 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire au Siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Etaient présents : Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Bruno DREUMONT Olivier DUBERNET, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Viviane DURANTAU, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Willy MAYO, Clément MUSSEAU, Daniel SAINT-MARC, Bernard TULARS, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Jean-Pierre BAILLE (départ à 16h45), Claudine COLLAVINI, Nathalie DUROUCHOUX, Yvette GARDERE, Martine LAGARDERE, Morgane LE COZE, Philippe LEFEBVRE, Sophie METTE, Jean YVES

Procurations : Claudine COLLAVINI à Françoise DUPIOL-TACH, Yvette GARDERE à Aline BETEILLE, Martine LAGARDERE à Madeleine LAPEYRE

Secrétaire de séance : Eric VIGNEAU

N° de délibération	Objet	Adoption
DE_30032016_01	Vote du débat d'orientation budgétaire 2016	Unanimité

- **Jean-Pierre BAILLE** fait part à l'assemblée de sa démission de la présidence de la Communauté de communes du Bazadais, démission qu'il a confirmée par lettre recommandée. Il est en attente de l'acceptation par le Préfet, qui ne saurait tarder.

Il remercie les membres présents pour leur implication, qu'ils soient élus communautaires ou représentants des associations. Cette représentation a permis à tous de travailler pour l'intérêt du territoire.

Il adresse également ses remerciements à Olivier DUBERNET, Vice-président en charge de l'action sociale, qui a travaillé durant ces deux dernières années à l'harmonisation des services d'aide à domicile afin que les différences notoires soient amalgamées (organisation du travail, remboursement des frais de déplacements).

S'agissant de la RPA, ce dossier est lourd tant en termes social que financier. Il rappelle que la collectivité court un risque très important compte tenu des termes des contrats antérieurs qui la lient au Foyer de la Gironde. Le contrat de location, qui prend fin le 31 décembre 2020, prévoit que le solde des investissements non amortis à l'issue du terme du bail sera remboursé par le locataire. Or le propriétaire n'a pas l'intention de renouveler le bail et les travaux de sécurité, mise en accessibilité devront être pris en charge par la CdC.

- **Olivier DUBERNET** adresse ses remerciements à Jean-Pierre BAILLE pour les actions qu'il a mises en place. Il a su placer sa confiance en les élus et les représentants des associations et les a laissé travailler. Il est pour lui un homme de parole et de décision, qui a montré une voie et a apporté des méthodes de travail enrichissantes. Olivier DUBERNET a beaucoup appris à ses côtés et il regrette cette démission.

- **Jean-Pierre BAILLE** le remercie. Il a reçu ces jours derniers de nombreux messages de soutien, sous différentes formes, mais sa décision est prise. Il ponctue son intervention en soulignant que les hommes passent mais les institutions demeurent.

Il souhaite une bonne réunion aux membres du CIAS puis se retire laissant à Olivier DUBERNET le soin de présider le Conseil d'administration.

Olivier DUBERNET prend alors la présidence du Conseil d'administration.

Eric VIGNEAU est désigné comme secrétaire de séance.

I- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Sophie PUYO présente les caractéristiques financières de la collectivité, les principaux éléments relatifs au personnel, les données macro-économiques, ainsi que les orientations de la Loi de finances 2016.

Puis elle expose l'évolution attendue des recettes (fiscalité, FPIC, DGF). Elle explique notamment qu'il y a un risque d'inéligibilité au FPIC. En effet, la loi de finances 2016 a introduit une condition d'effort fiscal minimal supérieur à 1. Si l'on se base sur l'effort fiscal agrégé de 2015, la CdC du Bazadais ne serait peut-être plus éligible.

La Loi de finances 2015 a toutefois introduit une garantie de droit commun permettant de bénéficier d'une attribution égale à 50% de celle perçue en N-1.

A cette garantie de droit commun, la loi de finances 2016 ajoute une garantie spécifique en cas de perte d'éligibilité en 2016. Ainsi, les ensembles intercommunaux qui étaient éligibles au FPIC en 2015 et qui ne le sont plus en 2016 perçoivent :

- en 2016, une attribution égale à 90% de celle perçue en 2015,
- en 2017, une attribution égale à 75% de celle perçue en 2015,
- en 2018, une attribution égale à 50% de celle perçue en 2015

Concernant la DGF, l'enveloppe globale versée en 2015 sur le territoire était de 3 696 85,8 € dont 76% pour les communes et 24 % pour la CdC. Cette dernière subit une baisse plus importante que celle des communes (-8,83% contre -5,85%). Deux explications à cela :

- une diminution de la dotation d'intercommunalité, qui supporte le redressement des comptes publics, plus importante que la baisse de la dotation forfaitaire versée aux communes ;
- une baisse de la dotation de compensation, écrêtée chaque année pour tous les EPCI (alors que les communes bénéficient d'une augmentation de la péréquation).

Concernant le budget de fonctionnement, les hypothèses qui ont été retenues pour l'élaboration du budget 2016 sont les suivantes :

- sur le plan des recettes :
 - une perte d'éligibilité au FPIC et la répartition de droit commun entre les communes membres et l'EPCI,
 - une baisse de la DGF telle que présentée plus haut,
 - une progression mesurée des bases de fiscalité et une stabilité des taux,
 - la réévaluation des tarifs des services suite à la fusion.
- Sur le plan des dépenses :
 - la poursuite des efforts de maîtrise de l'évolution des charges,
 - la régularisation des attributions de compensation opérée en 2015 au titre de 2014 disparaît à compter de 2016. Les attributions de compensation seront modifiées en 2016 suite à l'évaluation des transferts de charges des accueils périscolaires de Bazas et Cudos au 1er janvier 2015.

Dans le cadre des hypothèses retenues, on constate les points suivants :

- une légère progression des recettes de gestion, scénario probable du fait de la poursuite de la revalorisation des tarifs des services (voirie, RPA) ;
- les dépenses de gestion restent quasiment stables, en maintenant une politique volontariste de maîtrise des dépenses ;
- les soldes d'épargne se redressent ;

MAIS

- les subventions d'équilibre prévisionnelles aux budgets annexes (i.e : abattoir = 85 k€, Office de tourisme = 116 k€ et CIAS = 352 k€), même si elles diminuent, absorberaient 76,5% de l'épargne de gestion ;
- l'amortissement de la dette (120k€) absorbe 80% de l'épargne brute.

Puis Sophie PUYO présente la méthodologie retenue pour élaborer le budget d'investissement :

- les subventions attendues sont étalées au prorata du % des dépenses d'investissement prévues pour 2016 dans le coût global de chaque projet ;
- le montant du FCTVA (16,404%) est récupéré l'année même ;
- les investissements sur les budgets annexes sont considérés comme étant pris en compte dans les subventions d'équilibre versées par le budget général ;
- les simulations sont effectuées sans nouvel emprunt.

Que constate-t-on ?

- Avec une épargne brute de 183 000 € dégagée sur la section de fonctionnement, une baisse des subventions d'investissement reçues (le FDAEC) et sans nouvel emprunt, les investissements 2016, inférieurs de 20% à ceux de 2015, nécessitent un nouveau prélèvement important sur le fonds de roulement (de l'ordre de 407 000 €, après un prélèvement de 600 000 € en 2015).
- Le résultat de clôture serait de l'ordre de 20 000 €.
- Les résultats cumulés au cours des exercices antérieurs et les prélèvements effectués par le passé sur le fonds de roulement ne permettent pas une telle ponction. Le risque d'impayés est majeur (1 jour de dépenses totales).

Quels sont les arbitrages possibles ?

Il est possible de recourir à l'emprunt pour financer certains projets d'investissement :

- les avantages : les conditions de marché sont très favorables et cela générerait des liquidités en plus ;
- les inconvénients : un accroissement des charges de la dette (intérêts et capital), qui nécessitera corrélativement un niveau plus élevé d'épargne de gestion.

On peut également accroître l'autofinancement par la fiscalité (taux, abattements), le FPIC et des économies sur les charges de gestion courante.

Quatre scénarios ont été étudiés par la Commission des finances :

	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Taux de FB	0,274%	0,5% (≈ + 29 000 € de produit)	1% (≈ + 93 700 € de produit)	1% (≈ + 93 700 € de produit)
FPIC	→ Si perte d'éligibilité en 2016 → et répartition de droit commun Part EPCI = 142 623 €	→ Eligible en 2016 → Croissance de l'enveloppe pour l'EPCI et stabilité pour les communes Part EPCI = 246 410 €	→ Eligible en 2016 → Croissance de l'enveloppe pour l'EPCI et stabilité pour les communes Part EPCI = 246 410 €	→ Eligible en 2016 → Part de l'EPCI = +30%/droit commun et baisse de l'enveloppe pour les communes (-8%) Part EPCI = 264 117 €
Projets d'investissement	Dépenses : 728 000 € Recettes : 147 000 €	Dépenses : 728 000 € Recettes : 147 000 €	Dépenses : 728 000 € Recettes : 147 000 €	Dépenses : 728 000 € Recettes : 147 000 €
Emprunt	Pas d'emprunt nouveau	Emprunt nouveau de 250 k€	Emprunt nouveau de 250 k€	Emprunt nouveau de 250 k€

La commission des finances s'est réunie le 17 mars. Elle a analysé tous les tableaux qui ont été présentés, et a proposé de retenir le scénario 2 pour les raisons suivantes : ce scénario permettrait de conjuguer l'effet cumulé de l'impact du levier fiscal, soit un taux de foncier bâti porté à 1 %, l'augmentation de l'enveloppe du FPIC laissée à l'EPCI pour 2016. La commission a estimé que la croissance de l'enveloppe du FPIC permettrait de compenser la perte du FDAEC (de l'ordre de 170 000 €). L'éligibilité au FPIC pour l'année 2016 reste toutefois à confirmer. Le recours à un emprunt dans une période encore favorable permettrait

d'améliorer la trésorerie de la collectivité et le résultat de clôture représenterait 25 jours de dépenses totales.

- **Olivier DUBERNET** précise qu'en ce qui concerne les orientations spécifiques du CIAS, il est envisagé le recrutement d'un responsable pour le SAAD pour soulager Sophie PUYO. Cet agent pourrait également travailler au déploiement d'une véritable politique gérontologique sur le territoire. Il souligne qu'il est important d'anticiper l'évolution des besoins des personnes âgées, mais qu'il est également nécessaire de rendre cohérentes les actions mises en œuvre. Il a le sentiment que des projets, dont on apprend malheureusement l'existence par voie de presse, se construisent aujourd'hui de manière désordonnée et qu'il va falloir les harmoniser pour gagner en cohérence.

Le recrutement de l'agent pourrait être envisagé pour septembre.

- **Daniel SAINT-MARC** est d'accord sur le constat du vieillissement de la population et des besoins émergents. Il souligne que les retraités, souvent agricoles, ont des revenus très faibles. Et la situation des futurs retraités sera encore plus préoccupante du fait de l'augmentation des périodes de rupture d'emploi.

- **Viviane DURANTAU** constate que la moyenne d'âge des résidents de la MARPA de Captieux a crû, or la vocation première d'une MARPA n'est pas d'accueillir un public âgé et dépendant. La réalisation d'un EHPAD sur Captieux s'avère nécessaire.

- **Madeleine LAPEYRE** souligne la nécessaire cohérence des projets menés sur le territoire.

- **Michelle LABROUCHE** souhaite qu'une réflexion globale soit menée sur ce territoire en s'appuyant sur une étude de besoins.

- **Jeanine CASTAGNET** note que le recrutement d'un nouvel agent sera plus impactant sur le budget en année pleine. Mais elle approuve la nécessité de se montrer innovant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.